

LES RENDEZ-VOUS DE LA BIENFAISANCE

Permanences

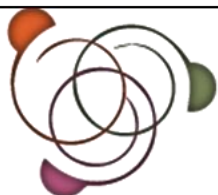
Liège (Maison de la France – 17/19 rue Haute Sauvenière)

Le 12.06.18 de 9h30 à 12h et de 13h30 à 15h30

Charleroi (Hôtel de Ville – Place Charles II)

le 13.06.18 de 10 heures à 12h30

ou sur rendez-vous au 0477 43 17 61 - info@afb.liege.com



CRIC

Centre Régional d'Intégration de Charleroi

Le CRIC est
une A.S.B.L et
ses actions sont
d'assurer auprès
de son public :

- un bureau d'accueil dans le cadre du Parcours d'intégration des primo-arrivants ;
- une permanence socio-juridique ;
- un service d'orientation et d'accompagnement en insertion socio-professionnelle «AcOr'Job»

L'objectif premier du CRIC est de promouvoir toute initiative encourageant l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère.

Les missions principales du CRIC sont de :

- développer, mettre en œuvre et organiser le parcours d'intégration des primo-arrivants;
- accompagner les initiatives locales d'intégration;
- coordonner des activités d'intégration dans leur ressort territorial et coordonner des activités d'intégration dans le cadre des PLI ;
- encourager la participation sociale, économique et politique des personnes étrangères et d'origine étrangère et les échanges interculturels ;
- former les intervenants agissant dans le secteur de l'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère ;
- récolter sur le plan local des données statistiques ;
- se concerter avec les autres centres afin de mener des politiques cohérentes sur tout le territoire de la région de langue française.

N° vert 0 800 14 711 – rue Hanoteau, 23 à Gilly du lundi au vendredi de 9h à 16h30

Source : <http://www.cricharleroi.be/>



Association Française de Bienfaisance
de Liège Asbl
La Revue n° 44
Juin 2018



Le mot de la Présidente

Dans le pur respect de nos statuts, nous avons tenu le 25 avril dernier notre assemblée générale.

Avant ce rendez-vous, les présidents des associations françaises en Province de Liège étaient réunis, pour une séance de travail, autour de Monsieur le Député Pieyre-Alexandre Anglade, Député des Français de l'Etranger pour le Bénélux, en présence de Monsieur Michel Cloes, Consul Honoraire de France en Province de Liège et de Luxembourg.

Cette rencontre a permis à Monsieur Anglade d'approcher les activités, les problèmes et les réussites de la Chambre de Commerce et d'Industrie Française en Wallonie, des Amitiés Françaises et de la Bienfaisance. Ces entités oeuvrant dans trois domaines différents : le commerce, le festif et le social. Puis ce fut l'accueil de nos membres à la Maison de la Presse pour notre rendez-vous annuel. Après un bref rapport d'activités et le bilan financier de l'année écoulée, les participants ont particulièrement apprécié les échanges qu'ils eurent avec Monsieur le Député. Après un apéritif servi sur place, nous rejoignîmes le restaurant L'Amuse Bouche pour un dîner gastronomique qui se déroula dans une ambiance festive et chaleureuse. Le Conseil d'Administration a été sensible à la présence de chacun des participants. Il les remercie vivement pour leur fidélité à notre association.

En septembre, nous reprendrons, avec le concours de Monsieur le Consul Honoraire, nos interventions dans les écoles fréquentées par les étudiants français afin de leur apporter un éclairage important sur leurs droits et de leurs devoirs en Belgique. N'hésitez-pas à nous contacter pour un rendez-vous !

info@afbliege.be ou desirantmartine@gmail.com ou Gsm 0477 43 17 61

Rédaction et mise en page : Martine Désirant



Bâtissons Notre Avenir A.S.B.L.

B.N.A., C'EST QUOI ?

Bâtissons Notre Avenir est une ASBL qui regroupe 3 services :

➤ **Service d'Insertion Sociale (SIS)**

Ce service propose un accompagnement individuel, des ateliers collectifs et des sorties, pour vous permettre de vous poser, de vous fixer des objectifs et d'avancer ensemble

➤ **Service de Médiation de Dettes (SMD)**

Ce service vous accompagne dans la médiation de dettes à l'amiable, dans le règlement collectif de dettes et organise plusieurs fois par an un groupe d'appui (Consom'action)

➤ **Magasin social**

Besoin de vêtements, d'objets ou de meubles à bas prix ? Ou envie de donner un second souffle à vos biens ? Le magasin de seconde main organise la solidarité entre les gens. Venez y faire un tour !

Le siège de Bâtissons Notre Avenir est situé rue Puits-en-Sock, 86-88 à 4020 Liège (Source : <http://www.bnaasbl.sitew.com/#Accueil.A>)



L'association PARIS LIEGE a pour objet de développer les échanges culturels, artistiques et scientifiques entre Montmartre et Outre-Meuse, entre Paris et Liège, entre la France et La Wallonie sous toutes les formes que ce soit : colloques, expositions, animations, productions, publications, créations d'événements...

Source : <http://parisliege.be/parisliege>



L'échange d'un permis de conduire français pour un permis belge concerne les résidents français en Belgique. Vous pouvez circuler avec votre permis de conduire français en cours de validité mais

cette possibilité est limitée :

▶ **Si votre permis de conduire est dépourvu d'une validité administrative** (la plupart des permis français de format cartonné et de couleur rose)

- L'échange est **obligatoire 2 ans après l'inscription auprès d'une commune belge**

- Les communes belges sont en train de mettre en place cette obligation. Nous vous conseillons donc de vous mettre en règle le plus rapidement possible avec votre administration communale de résidence en Belgique.

▶ **Si votre permis de conduire est pourvu d'une validité administrative**

L'échange est obligatoire à partir d'un certain moment :

- **Groupe 1** : Pour les catégories du groupe 1 (AM, A1, A2, A, B1, B et BE) : A la date de validité inscrite sur le permis de conduire national européen.
- **Groupe 2** : Pour les catégories du groupe 2 (C1, C, D1, D, C1E, CE, D1E et DE) : 5 ans à partir de la date d'inscription du titulaire en Belgique, ou à la date d'expiration reprise sur le permis de conduire européen si cette date est inférieure aux 5 ans.



Attention – changement de procédure dans le cadre de l'échange d'un permis de conduire : le Consulat ne délivre plus dorénavant les relevés de points – nouvelle procédure d'échange

Je réside en Belgique : Je m'adresse aux autorités belges de ma commune de résidence pour demander un nouveau permis, qui me sera délivré après consultation du fichier européen des permis de conduire (RESPER) par ces mêmes autorités. Les autorités communales belges saisiront le Service Public Fédéral Mobilité et Transport belge (SPF Mobilité et Transport), seul organe belge accrédité à se connecter au fichier RESPER.

Si vous désirez échanger votre permis, vous devez vous adresser aux autorités belges selon les conditions ci-dessous :

- ▶ Présentez-vous à votre administration communale de résidence muni(e) de votre permis de conduire original, 2 photos, une copie de votre permis de conduire recto/verso, une copie recto/verso de votre carte d'identité française ou passeport français. Vous aurez à régler un coût variable selon les communes (environ 20 euros) afin de procéder à un échange.
- ▶ Après vérification de l'authenticité de votre titre de conduite, votre administration communale vous délivrera un nouveau permis de conduire (**belge** celui-ci) sous un délai d'un mois.
- ▶ Vous n'êtes pas tenu(e) de remettre votre permis de conduire français à l'administration communale tant que vous n'avez pas obtenu le permis de conduire belge.

Source : <https://bruxelles.consulfrance.org/L-echange-d-un-permis-de-conduire-francais-pour-un-permis-belge>

AFB compte IBAN n° BE58 0015 8856 727